



M A I R I E

1 place de la mairie

70110 VILLARGENT

Compte rendu

de la réunion du conseil municipal

du 13 décembre 2021

Étaient présents : BUCHOT Alain, GAUTHIER Catherine, HUMBERT Sylvie, MORAS Loris, RACINE Gérard, RICCI Maryline, RICCI Thierry, SOULARD Pierre.

Étaient absents : VASMER Noëlline-Maëva (excusée, pouvoir à Sylvie HUMBERT)
MENARD Jean-Louis, LEONI Alfred,

Après avoir vérifié le quorum, le maire ouvre la séance à 18 heures.

1 – Désignation du secrétaire de séance.

Mr Pierre SOULARD est désigné secrétaire de séance et distribuera le présent compte rendu.

2 – Adoption du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2021.

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2021 est accepté à l'unanimité des présents.

3 – Repas des anciens

En raison des dernières consignes sanitaires, le conseil municipal est au regret de devoir annuler le repas des anciens, prévu le dimanche 9 janvier 2022.

Au choix des personnes de plus de 65 ans, un bon cadeau ou un panier garni leur sera remis début janvier.

4 – Demande de subvention d'un vidéoprojecteur et d'une enceinte sono à la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du fond du développement de la transformation numérique des collectivités.

Monsieur le maire rappelle que la commune souhaite développer des démarches collaboratives en créant du lien et de l'échange de savoir avec ses élus et ses habitants par l'utilisation des technologies numériques.

Il s'agit de développer un travail collaboratif au sein des instances municipales et la communication entre sites distants (réunions ou formations en ligne avec la Communauté de Communes, les collectivités voisines ou partenaires institutionnels) en équipant la salle du conseil municipal d'un vidéoprojecteur et d'une sonorisation externe pour un son de qualité en visio-conférence.

Cet ensemble sera accessible à des interventions professionnelles du type conférence, séminaire pour les entreprises et artisans du territoire ou toute personne souhaitant présenter des documents informatiques.

Le coût total estimatif de ces projets selon les devis établis s'élève à environ 765,73 € HT. Monsieur le Maire propose de solliciter La Région Bourgogne Franche-Comté pour l'obtention d'une subvention au titre du fonds en faveur du développement de la transformation numérique des collectivités.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Origine du financement	<u>Montant</u> HT	Taux
Région Bourgogne Franche-Comté	500,00	
TOTAL des subventions publiques	500,00	65,29 %
Autofinancement		
Emprunt		0 %
Fonds propres	265,73	34,70 %
TOTAL GENERAL	765,73	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à réaliser les investissements numériques indiqués ci-dessus ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- sollicite le concours financier de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du fonds en faveur de la transformation numérique des collectivités pour le montant de la subvention détaillée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

